



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur POURTOIS Kevin demeurant Rue du Tir 34 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue de Champles à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°196M, 195P2.

Le projet consiste à modifier le périmètre du lotissement au niveau du lot 2 et de modifier l'emplacement de la zone de bâtisse et ses dimensions, suite à l'acquisition d'une zone de jardin mitoyenne, (celle-ci passant de 24,75 m de largeur à 37,83 m).

La zone de bâtisse actuelle fait 20 m de longueur et 11,7 m de largeur, cette largeur sera élargie à 16 m. La zone de bâtisse se situe actuellement au centre de la parcelle, à 7,5 m de la voie carrossable, il est prévu de la reculer à 16 m de celle-ci et à 5 m de la limite mitoyenne nord.

L'annonce de projet est réalisée en application des articles suivants du Code du Développement territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;
- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Les écarts au permis d'urbanisation sont les suivants : modification de la zone de bâtisse.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 septembre au 4 octobre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 9 septembre 2021